
Annexe au module 2

Questions et critères d'évaluation

Depuis sa création il y a dix ans, l'ICANN, organisation multipartite à but non lucratif, n'a cessé de promouvoir la concurrence dans le secteur des noms de domaine. La mission première de l'ICANN consiste à élaborer et à gérer des processus garantissant la concurrence et les intérêts des utilisateurs, sans entraver la sécurité ni la stabilité du réseau Internet. Cela inclut l'évaluation et la mise en œuvre de nouveaux gTLD. L'objectif de l'ICANN est de proposer des critères et une évaluation aussi objectifs que possible.

Alors que les nouveaux gTLD sont considérés par l'ICANN comme des éléments essentiels à la promotion du choix, de l'innovation et de la concurrence en matière de services d'enregistrement de domaines, il n'en demeure pas moins que la décision de lancer ces nouveaux tours de candidature aux nouveaux gTLD a été prise suite à un processus de consultation long et détaillé auprès de tous les regroupements de la communauté mondiale d'Internet.

Toute organisation publique ou privée peut demander la création et l'exploitation d'un nouveau gTLD. Cependant, ce processus est bien plus complexe qu'une simple opération d'enregistrement ou d'achat de nom de domaine de second niveau. Il s'agit ici d'évaluer et de sélectionner les candidats capables de gérer un registre, à savoir une entreprise qui gère des domaines de premier niveau, comme par exemple, .COM ou .INFO. Les candidats retenus devront remplir un certain nombre de critères techniques et opérationnels répondant au besoin de préservation de la stabilité et de l'interopérabilité d'Internet.

I. Principes liés aux critères d'évaluation technique et financière des nouveaux gTLD

- Principes de prudence. Cette évaluation constitue le premier tour de ce qui sera un processus continu d'introduction de nouveaux TLD, y compris de noms de domaine internationalisés. De ce fait, durant ce tour, les candidats doivent procéder à une analyse approfondie et réfléchie des conditions techniques requises pour pouvoir gérer un registre et du modèle d'entreprise proposé.
- Les critères et l'évaluation devraient être aussi objectifs que possible.
 - Toujours dans un souci d'objectivité, un des enjeux principaux du processus des nouveaux TLD consiste en la diversification de l'espace de noms, avec différents modèles d'entreprise et différents publics cible pour le registre. Dans certains cas, les critères qui se disent objectifs mais qui ignorent les différences entre les modèles d'entreprise et les publics cibles des nouveaux registres, auront tendance à générer un processus exclusif. Par exemple, le modèle d'entreprise proposé pour un registre ciblant une petite communauté ne doit pas nécessairement posséder la même robustesse, en termes d'infrastructure technique et de financement, qu'un registre destiné à concurrencer des gTLD de grande envergure. Par conséquent, des critères purement objectifs, tels que l'exigence d'un certain montant de liquidités, n'offriront pas la flexibilité permettant de considérer les différents modèles d'entreprise. Le processus doit assurer un cadre d'évaluation objectif, tout en restant adaptable aux

différents modèles qui seront présentés par les candidats. Dans ce cadre, les réponses des candidats seront évaluées en fonction des critères et compte tenu du modèle proposé.

- Par conséquent, les critères devraient être flexibles: c'est-à-dire capables de s'adapter au plan d'affaires global, à condition que ce dernier soit cohérent et puisse résister aux variations d'activités.
- Les critères peuvent être objectifs en matière de protection des titulaires de noms de domaine, par exemple :
 - fournir des fonds suffisants à la continuité des activités en cas de dysfonctionnement du registre.
 - se conformer aux exigences de planification en matière de sauvegarde de données, de basculement du registre et de continuité.
- L'évaluation doit atteindre le bon équilibre entre la définition des compétences techniques et professionnelles requises de la part du candidat pour gérer un registre (dans l'intérêt des titulaires de noms de domaine), sans exiger des informations aussi détaillées qu'un investisseur en capital de risque exigerait ni dépendre d'un tel jugement. L'ICANN n'a pas pour but d'attester un quelconque succès professionnel, mais plutôt d'encourager l'innovation tout en fournissant certaines garanties aux titulaires de noms de domaine.
- L'ajout de nouveaux registres doit se faire dans le respect de la stabilité et de la sécurité du DNS. Par conséquent, l'ICANN pose une série de questions au candidat afin de vérifier que ce dernier a bien compris les exigences techniques requises pour la gestion d'un registre. L'ICANN demandera au candidat de justifier ses capacités en matière de conformité technique opérationnelle avant de procéder à la délégation. Cette demande est conforme aux conditions actuellement requises dans le cadre de la délégation de TLD.
- La protection des titulaires de noms de domaine est mise en avant dans les critères comme dans la notation. Par exemple, il peut être demandé au candidat :
 - de prévoir les dispositions nécessaires en cas de problèmes et de dysfonctionnement du registre par la mise en place des ressources financières requises pour financer la résolution de noms en cours pendant la recherche d'un opérateur de remplacement ou par l'envoi d'une notification détaillée aux titulaires de noms de domaine,
 - de démontrer sa capacité à comprendre et à prévoir les risques professionnels et à être en mesure de se permettre certaines protections proposées sur le marché,
 - de respecter les exigences de stabilité et de sécurité du DNS telles que décrites à la section technique, et
 - de fournir un accès au plus large éventail de services possible.

II. Aspects des questions posées dans le cadre de la candidature et des critères d'évaluation

Les questions d'ordre technique et financier ont pour but d'informer et de guider le candidat quant aux différents aspects de la mise en route et du fonctionnement d'un registre. L'opérateur de registre aguerri trouvera ces questions plutôt simples, tandis qu'un candidat sans expérience dans le domaine y verra une étape logique du processus de planification.

L'évaluation et la notation (étudiées en détail ci-dessous) se concentreront sur les points suivants :

- Les réponses sont-elles suffisamment développées ? Sont-elles mûrement réfléchies et permettent-elles de procéder à l'évaluation ?
- Démonstration de la capacité à gérer et à financer le registre de manière permanente :
 - Ressources financières suffisantes pour assurer les opérations techniques de manière à garantir la sécurité et la stabilité et à prendre en charge les frais estimés,
 - Aptitude à résister et durabilité face aux variations, anticipation des risques,
 - Moyens de financement permettant d'assurer la continuité des activités en cas de dysfonctionnement.
- Démonstration de la capacité du plan technique à fournir des meilleures pratiques pour le registre et l'identification des aspects susceptibles de donner lieu à des problèmes de stabilité et de sécurité du DNS.
- Garantie de l'intégration, de la cohérence et de la compatibilité du plan (les réponses aux questions ne sont pas évaluées individuellement mais comparativement à d'autres) :
 - les fonds couvrent les dépenses liées aux exigences techniques de manière appropriée,
 - les fonds couvrent les frais,
 - les risques sont identifiés et traités, en comparaison à d'autres aspects du plan.

III. Notation

Évaluation

- Les questions, critères, méthodologies de notation et d'évaluation doivent être conformes aux principes décrits plus tôt à la section I. A partir de ce principe, des panélistes du monde entier viendront constituer les panels d'évaluation. La diversité des évaluateurs et l'accès à des experts de chaque région du monde garantiront la prise en compte, dans les évaluations des candidatures, des normes culturelles, techniques et professionnelles de la région d'où proviennent les candidatures.
- Des équipes d'évaluation consisteront en deux panels indépendants. Un panel évaluera les candidatures d'après les critères financiers établis. L'autre évaluera les candidatures d'après les critères techniques et opérationnels définis. Étant donné la condition selon laquelle la planification technique et financière doit être parfaitement intégrée, les panels travailleront ensemble et coordonneront le transfert d'informations si nécessaire. D'autres experts appropriés (p.ex. des domaines technique, juridique, financier, des audits ou des assurances) des régions concernées pourront promulguer leurs conseils, le cas échéant.
- Des précautions seront prises afin de veiller à ce qu'aucun membre des équipes d'évaluation n'ait un intérêt personnel dans un candidat ou une candidature, ni n'entretienne de relations pouvant être considérées comme source réelle ou potentielle de conflit d'intérêts avec ledit candidat ou ladite candidature. Tous les membres

doivent adhérer au code de conduite et aux directives de conflits d'intérêts que l'on retrouve au module 2.

- Les communications entre les équipes d'évaluation et les candidats se feront via une interface en ligne. Durant l'évaluation, les évaluateurs pourront poser au candidat un ensemble de questions visant à obtenir des éclaircissements, auxquelles il devra répondre par le biais de l'interface.
- Confidentialité : L'ICANN publiera les candidatures reçues à la fin de la période de soumission de candidatures. Le formulaire de candidature indique quelles parties de la candidature seront publiées.

Notation

- Les réponses seront évaluées à la lumière de chaque critère. Une note sera attribuée conformément au plan de notation défini pour chaque question ou série de questions. Dans la quasi-totalité des cas, 2 points sont attribués aux réponses dépassant les exigences, 1 point est attribué à celles qui y répondent, tandis que les réponses qui ne remplissent pas les exigences ne reçoivent aucun point. Pour plusieurs questions, 1 point est la note maximum qui peut être accordée. Chaque question doit recevoir au moins une note de «1» et donc, chaque question devient alors une question « réussite/échec ».
- Pour la question de continuité dans la section financière (voir la question n 50), 3 points pourront être accordés à un candidat qui fournira, lors de sa candidature, la preuve d'un outil financier permettant de garantir la non-interruption des activités du registre en cas de défaillance d'entreprise. Ce point bonus pourra permettre aux candidats obtenant la note de passage minimale pour chaque critère, de valider les critères financiers. L'objectif d'une telle pondération est de récompenser les candidats qui prévoient les dispositions nécessaires afin de protéger les titulaires de noms de domaine, et adoptent des plans d'entreprise relativement risqués dans le cadre desquels les titulaires de noms de domaine sont protégés.
- 21 questions techniques et opérationnelles ont été formulées. Chaque question est associée à un critère et à une notation. La notation est de 0, 1 ou 2 points, tel que décrit ci-dessus. Une des questions (relative à la mise en œuvre des IDN) est facultative. Hormis la question facultative, il est à noter que tous les critères techniques et opérationnels doivent recevoir au moins 1 point pour que la candidature réussisse l'évaluation.
- La note technique totale doit être supérieure ou égale à 22 pour que la candidature soit retenue. Ainsi, le candidat peut réussir l'évaluation en :
 - obtenant 1 point à toutes les questions, y compris la question facultative et 2 points pour au moins une des questions obligatoires; ou
 - obtenant 1 point à toutes les questions, sauf la question facultative et 2 points pour au moins deux des questions obligatoires.

Cette méthodologie de notation requiert une note minimale de passage pour chaque question et une note moyenne légèrement supérieure à la note minimale de passage de chaque question.

- Il y a six questions financières et six groupes de critères qui sont évalués en fonction des notes obtenues grâce aux réponses à une ou plusieurs question(s). Par exemple, la question concernant les coûts de fonctionnement du registre exige du candidat de faire preuve de cohérence entre son plan technique (décrit dans ses réponses aux questions techniques et opérationnelles) et les coûts estimés (définis dans ses réponses aux questions de coût).
- La notation pour chaque critère financier est de 0, 1 ou 2 points, comme décrit ci-dessus, à l'exception de la question de continuité, à laquelle peuvent être attribués jusqu'à 3 points. Toutes les questions doivent recevoir au moins 1 point pour que la candidature réussisse l'évaluation.
- La note financière totale obtenue sur les six critères doit être supérieure ou égale à 8 pour que la candidature soit retenue. Ainsi, le candidat peut réussir l'évaluation en :
 - obtenant 3 points pour le critère de continuité, ou
 - obtenant 2 points à deux quelconques des critères financiers.
- Les candidatures non retenues à l'issue de l'évaluation initiale peuvent entamer un processus d'évaluation approfondi tel que décrit au module 2. La notation reste la même.

Note : dans la version du guide de candidature publiée en novembre 2010, les questions de la section technique et opérationnelle ont été réorganisées pour que les questions soient groupées en sections concernant les aspects interne et externe des opérations de registre. Seules les modifications du texte même des questions sont suivies en tant que modifications par rapport au guide préliminaire de candidature v4.

#	Question	Inclus dans la publication en ligne	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
Informations du candidat	1	Nom légal du candidat (l'entité établie qui signerait un accord de registre avec l'ICANN)	O	Les réponses aux questions 1 - 12 sont requises pour une candidature complète. Les réponses ne sont pas notées.		
	2	Adresse du lieu d'affaires principal du candidat. Cette adresse sera utilisée à des fins contractuelles. Aucune boîte postale n'est permise.	O			
	3	Numéro de téléphone du lieu d'affaires principal du candidat.	O			
	4	Numéro de télécopie du lieu d'affaires principal du candidat.	O			
	5	Site web ou adresse URL, le cas échéant.	O			
Coordonnées du contact primaire pour cette candidature	6	Nom	O	Le contact primaire recevra toutes les communications concernant la candidature. Le contact primaire ou le contact secondaire peuvent répondre. En cas de conflit, la communication reçue du contact primaire sera considérée comme faisant autorité. Les deux contacts mentionnés devraient aussi être préparés à recevoir des demandes du public.		
		Titre	O			
		Adresse	O			
		Numéro de téléphone	O			
		Numéro de télécopie	O			
		Adresse de courriel	O			
Coordonnées du contact secondaire pour cette candidature	7	Nom	O	Le contact secondaire sera mis en copie de toutes les communications concernant la candidature. Le contact primaire ou le contact secondaire peuvent répondre.		
		Titre	O			
		Adresse	O			
		Numéro de téléphone	O			
		Numéro de télécopie	O			
		Adresse de courriel électronique	O			
Preuve de domicile légal	8	(a) Constitution légale du candidat (par ex. partenariat à responsabilité limitée, société, organisme à but non lucratif).	O			
		(b) Indiquer la loi nationale spécifique ou autre loi juridictionnelle qui définit le type d'entité identifiée à la question 8(a). Identifier toute référence aux articles pertinents et fournir une URL pour les documents si disponibles en ligne.	O	Les candidatures sans preuve valable de l'établissement légal ne seront pas évaluées.		
		(c) Joindre une preuve de l'établissement du candidat en tant que type d'entité identifiée à la question 8(a) ci-dessus, selon les lois applicables identifiées à la question 8(b).	O			
	9	(a) Si l'entité candidate est cotée, mentionner la bourse et le symbole.	O			
		(b) Si l'entité candidate est une filiale, mentionner la société mère.	O			
		(c) Si l'entité candidate est une coentreprise, énumérer tous les partenaires de la coentreprise.	O			
	10	Numéro d'identification de l'entreprise, numéro d'identification fiscale, numéro d'identification TVA ou équivalent du candidat	N			
Antécédents du candidat	11	(a) Indiquer les nom et prénom, les coordonnées de contact (domicile permanent) et le poste de tous les administrateurs (c'est-à-dire membres du conseil d'administration du candidat, le cas échéant).	N	Des vérifications des antécédents peuvent être effectuées concernant des personnes nommées dans la réponse du candidat à la question 11. Toute déclaration erronée ou fautive (ou l'omission d'informations) peut causer le rejet de la candidature.		
		(b) Indiquer les nom et prénom, les coordonnées de contact (domicile permanent) et le poste de tous les responsables et associés. Les responsables sont les cadres de direction d'une société ou d'une entreprise, par exemple, PDG, vice-président, secrétaire, chef de la direction financière. Les associés seraient énumérés dans le contexte d'un partenariat ou d'une autre forme similaire d'entité juridique.	N			
		(c) Indiquer les nom et prénom, les coordonnées de contact (domicile permanent de la personne ou lieu de travail principal de l'entité) et le poste de tous les actionnaires détenant au moins 15% des actions, mentionnant le pourcentage d'actions détenue par chacun.	N			
		(d) Indiquer si le candidat ou l'un des directeurs, responsables, associés ou actionnaires nommés ci-dessus : i. a été reconnu coupable d'un crime lié à des activités financières ou corporatives au cours des dix dernières années ou a été reconnu coupable par une cour de justice de fraude ou d'une infraction à un devoir fiduciaire, ou a fait l'objet d'une décision judiciaire similaire ou liée à ce qui suit ; ii. a été sanctionné par le gouvernement au cours des dix dernières années pour une conduite impliquant une escroquerie ou un mauvais usage de fonds appartenant à de tierces parties ; iii. a été reconnu coupable au cours des dix dernières années de fraude fiscale volontaire ou d'évasion fiscale volontaire ; iv. a été reconnu coupable au cours des dix dernières années de faux témoignage, déni, refus de coopérer dans une enquête d'exécution de la loi, ou de fausses déclarations à une agence ou un représentant d'exécution de la loi ; v. a jamais été reconnu coupable d'un crime impliquant l'utilisation d'une arme, de force ou de menace d'utilisation de la force ; vi. a jamais été reconnu coupable d'atteintes violentes ou sexuelles de persécution d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées ; vii. a été reconnu coupable de complicité, facilitation, conspiration pour commettre, ou manquement de signalement d'un des crimes énumérés dans les délais respectifs spécifiés ci-dessus ; viii. a plaidé coupable dans le cadre d'un arrangement entre la défense et l'accusation ou est en procès relevant de toute juridiction avec disposition de déclaration de culpabilité ou de jugement différé (ou équivalents régionaux) pour l'un des crimes énumérés dans les délais respectifs énumérés ci-dessus ;	N	L'ICANN peut refuser la candidature par ailleurs qualifiée si les critères d'admissibilité ne sont pas satisfaits. Voir section 1.2.1 du guide de candidature.		
		(e) Indiquer si le candidat ou l'un de ses administrateurs, responsables, associés ou actionnaires nommés ci-dessus ont été impliqués dans des décisions indiquant que le candidat ou la personne nommée dans la candidature a pris part à du manifesté un comportement ou une pratique ou ont été tenus responsables de cybersquattage, tel que défini dans l'UDRP, l'ACPA ou une autre législation équivalente, ou d'abus relatifs à des noms de domaines.	N	L'ICANN peut refuser la candidature par ailleurs qualifiée pour l'une des raisons suivantes si les critères d'admissibilité ne sont pas satisfaits. Voir section 1.2.1 du guide de candidature pour les détails.		
		(f) Révéler si le candidat a été impliqué dans des procédures administratives ou légales dans le cadre desquelles des relatives à des allégations de violation de propriété intellectuelle liée à l'enregistrement ou l'utilisation d'un nom de domaine ont été faites. Fournir une explication concernant chacun de ces cas.	N	L'ICANN peut refuser la candidature par ailleurs qualifiée pour l'une des raisons suivantes si les critères d'admissibilité ne sont pas satisfaits. Voir section 1.2.1 du guide de candidature pour les détails.		
		(g) Fournir une explication pour toutes informations de base supplémentaires susceptibles d'être trouvées concernant le candidat ou toute autre personne nommée dans la candidature.	N			
Frais d'évaluation	12	(a) Saisir les données de confirmation de paiement des frais d'évaluation (soit le numéro de confirmation de virement bancaire).	N	Les frais d'évaluation sont payés sous forme de dépôt au moment de l'enregistrement de l'utilisateur. Le solde du montant est versé au moment où le dossier de candidature est soumis. Les données de la question 12 sont requises pour chaque paiement.		
		(b) Nom du payeur	N			
		(c) Adresse du payeur	N			
		(d) Banque effectuant le virement	N			

#	Question	Inclus dans la publication en ligne	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
	(e) Adresse de la banque	N				
	(f) Date du virement	N				

	#	Question	Inclus dans la publication en ligne	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
Chaîne gTLD objet de la candidature déposée	13	Fournir la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. En cas de candidature pour un IDN, fournir l'étiquette-A (commençant par "xn-")	O	Les réponses aux questions 13-17 ne sont pas notées mais sont utilisées pour la base de données et à des fins de validation.			
	14	(a) En cas de candidature pour un IDN, fournir l'étiquette-U.	O	L'étiquette-U est la chaîne valide de caractères Unicode IDNA, comprenant au moins un caractère non ASCII.			
		(b) S'il s'agit d'un IDN, fournir le sens ou la réaffirmation de la chaîne en anglais, à savoir une description du sens littéral de la chaîne à l'avis du candidat.	O				
		(c) S'il s'agit d'un IDN, fournir la langue de l'étiquette (en anglais et selon la référence utilisée par l'ISO 639-1).	O				
		(d) S'il s'agit d'un IDN, fournir le script de l'étiquette (en anglais et selon la référence utilisée par l'ISO 15924).	O				
	(e) S'il s'agit d'un IDN, faire une liste de tous les points de code contenus dans l'étiquette-U selon la forme Unicode.	O	Par exemple, la chaîne "HELLO" serait énumérée comme U+0048 U+0065 U+006C U+006F.				
	15	(a) S'il s'agit d'un IDN, télécharger les tableaux IDN pour les registres proposés. Un tableau IDN doit inclure : 1) la chaîne gTLD objet de la candidature et pertinente aux tableaux, 2) le script ou l'élément désignant la langue (tel que défini dans le BCP 47), 3) le numéro de version du tableau, 4) la date d'entrée en vigueur (jour mois année), et 5) le nom du contact, son adresse de courriel et son numéro de téléphone. La soumission de tableaux IDN dans un format standard est encouragée.	O	Dans le cas d'une candidature pour un gTLD IDN, des tableaux IDN doivent être soumis pour la langue ou le script de la chaîne gTLD faisant l'objet de la demande. Des tableaux IDN doivent être également soumis pour chaque langue ou script dans lequel le candidat a l'intention d'offrir des enregistrements IDN au deuxième niveau.			
		(b) Décrire le processus utilisé pour l'élaboration des tableaux IDN soumis, y compris les consultations et sources utilisées.	O				
		(c) Enumérer toutes chaînes variantes de la chaîne gTLD faisant l'objet de la demande, selon les tableaux IDN pertinents.	O	Les chaînes variantes de la chaîne TLD ne seront pas déléguées comme résultat de cette candidature. Les chaînes variantes seront vérifiées en terme de cohérence avec les tableaux IDN soumis et, si la candidature est approuvée, seront inscrites dans une liste de variantes IDN déclarées pour permettre une attribution future lorsqu'un mécanisme de gestion des variantes sera établi pour le premier niveau. L'inclusion de chaînes variantes de la chaîne TLD dans cette candidature est faite à titre d'information uniquement et ne confère pas au candidat de droit ou de revendication de ces chaînes.			
	16	S'il s'agit d'un IDN, décrire les efforts du candidat pour s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes opérationnels ou d'interprétation concernant la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. S'il existe de tels problèmes, décrire les démarches qui seront prises afin de remédier à ces problèmes au niveau du logiciel et des autres applications.	O				
	17	FACULTATIF. Fournir une représentation de l'étiquette conformément à l'alphabet phonétique International (http://www.langsci.uct.ac.uk/ipa/)	O	Dans ce cas, cette information sera utilisée comme guide pour l'ICANN dans les communications relatives à la candidature.			
Mission/But	18	Décrire la mission/le but du gTLD proposé par vous.	O	Les candidats sont encouragés à fournir une description approfondie et détaillée qui permette une consultation et des commentaires avisés. Les réponses à cette question ne sont pas notées. Un candidat souhaitant désigner cette candidature comme communautaire devrait s'assurer que cette réponse est cohérente avec ses réponses à la question 20 ci-dessous.			
Désignation communautaire	19	Est-ce que la candidature concerne un TLD communautaire ?	O	On suppose que cette candidature est une candidature standard (tel que défini dans le guide de candidature) si cette question est laissée sans réponse. La désignation par le candidat, de candidature standard ou communautaire ne peut être changée une fois la candidature soumise.			
	20	(a) Fournir le nom et la description complète de la communauté que le candidat s'engage à servir. Dans le cas où cette candidature est comprise dans une évaluation de priorité communautaire, elle sera notée prenant en compte la communauté identifiée dans la réponse à cette question.	O	Les descriptions devraient inclure : • Comment la communauté est décrite par les internautes en général. De telles descriptions peuvent inclure les suivantes, sans s'y limiter : adhésion, enregistrement, ou processus d'octroi de licences, exploitation dans un secteur particulier, utilisation d'une langue. • Comment la communauté est structurée et organisée. Pour une communauté composée d'une alliance de groupes, des détails sur les éléments constitutifs sont nécessaires. • Quand la communauté a été établie, y compris la ou les date(s) d'organisation officielle, le cas échéant, ainsi qu'une description des activités de la communauté à ce jour. • La taille estimée actuelle de la communauté, tant en nombre de membres qu'en étendue géographique.		Les réponses à la question 20 seront considérées comme des engagements fermes envers ladite communauté et reflétés dans l'accord de registre, à condition que la candidature soit retenue. Les réponses ne sont pas notées dans l'évaluation initiale. Les réponses peuvent être notées dans une évaluation de priorité communautaire, le cas échéant. Les critères et la méthodologie de notation pour l'évaluation de priorité communautaire sont décrits dans le module 4 du guide de candidature.	
		(b) Expliquer la relation entre le candidat et la communauté identifiée au 20(a).	O	Les explications doivent clairement indiquer : • le rapport avec toutes organisations de la communauté • le rapport avec la communauté et ses groupes/regroupements • les mécanismes de responsabilité du candidat à l'égard de la communauté.			
		(c) Fournir une description du but communautaire du gTLD faisant l'objet de la candidature.	O	Les descriptions devraient inclure : • les titulaires de noms de domaine prévus dans le TLD. • les utilisateurs finaux prévus du TLD. • les activités liées que le candidat a réalisées ou a l'intention de réaliser au service de ce but. • une explication de la façon selon laquelle le but est de caractère durable. Si remplis, cela va automatiquement remplir la question 20, sur la mission / objectif.			
		(d) Expliquer la relation entre la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature et la communauté identifiée au 20(a).	O	Les explications doivent clairement indiquer : • le rapport avec le nom établi, le cas échéant, de la communauté. • le rapport avec l'identification des membres de la communauté. • toute connotation que la chaîne peut avoir au-delà de la communauté.			
		(e) Fournir une description complète des politiques d'enregistrement prévues par le candidat pour soutenir le but communautaire du gTLD faisant l'objet de la candidature. Les politiques et les mécanismes d'application devraient constituer un ensemble cohérent.	O	Les descriptions devraient inclure les politiques proposées, le cas échéant, sur ce qui suit : • Admissibilité : qui remplit les conditions requises pour enregistrer un nom de deuxième niveau dans le gTLD, et comment cette admissibilité sera déterminée. • Sélection du nom : quels types de noms de deuxième niveau peuvent être enregistrés dans le gTLD. • Contenu/Utilisation : quelles restrictions, le cas échéant, l'opérateur du registre imposera sur la façon dont un titulaire de nom de domaine peut utiliser son nom enregistré. • Mise en application : quelles sont les pratiques d'enquête et quels sont les mécanismes existants pour l'application des politiques ci-dessus, quelles ressources sont-elles affectées pour l'application et quels sont les mécanismes de recours à la disposition des titulaires de noms de domaine.			
	(f) Joindre tous documents de soutien de la candidature provenant de représentants d'institutions/de groupes de la communauté identifiée au 20(a). Un candidat peut soumettre de tels documents de la part de plusieurs institutions/groupes s'ils sont en rapport avec la communauté.	O	Les documents de soutien d'institutions/groupes non mentionnés au 20(b) devraient être accompagnés par une description claire du rapport de chacune de ces institutions ou de ces groupes avec la communauté.				
Noms géographiques	21	(a) La candidature concerne-t-elle un nom géographique ?	O	Une chaîne faisant l'objet d'une candidature pour un gTLD est considérée comme un nom géographique nécessitant le soutien du gouvernement s'il s'agit : (a) du nom de la capitale d'un pays ou d'un territoire repris dans la norme ISO 3166-1 ; (b) du nom d'une ville, lorsqu'il est clair à partir des déclarations dans la candidature que le candidat a l'intention d'utiliser le gTLD à des fins liées au nom de la ville ; (c) d'une sous-appellation nationale d'un lieu reprise dans la norme ISO 3166-2 ; ou (d) d'un nom énuméré en tant que région de l'UNESCO ou apparaissant dans la liste « Composition des régions macrogéographiques (continentales), composantes géographiques des régions et composition de groupements sélectionnés économiques et d'autres groupements ». Voir le module 2 pour les définitions et critères complets. Une candidature pour le nom d'un pays ou d'un territoire, tel que défini dans le guide de candidature, ne sera pas approuvée.			

	#	Question	Inclus dans la publication en ligne	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
		(b) S'il s'agit d'un nom géographique, joindre la documentation de soutien ou de non objection de toutes les autorités gouvernementales ou publiques compétentes.	N	Voir les exigences de documentation au module 2 du guide de candidature.			
Protection des noms géographiques	22	Décrire les mesures proposées pour la protection des noms géographiques dans le deuxième niveau et tous les autres niveaux du gTLD de la demande. Ceci devrait inclure toutes règles et procédures applicables pour la réservation et/ou la libération de tels noms.	O	Les candidats devraient considérer et décrire comment ils vont incorporer le conseil du comité consultatif gouvernemental (GAC) dans leur gestion des enregistrements de noms de domaine de deuxième niveau. Voir les « principes concernant les nouveaux gTLD » à l'adresse http://gac.icann.org/gac-documents . A titre de référence, les candidats peuvent se baser sur la méthodologie existante élaborée pour la réservation et la libération de noms de pays dans le domaine de premier niveau .INFO. Les mesures proposées seront soumises à la consultation publique dans le cadre de la candidature.			
Services de registre	23	Fournir le nom et la description complète de tous les services de registre qui seront offerts. Les descriptions doivent inclure à la fois les composantes techniques et commerciales de chaque service proposé, et régler toutes préoccupations potentielles de sécurité ou de stabilité. Les services de registre suivants sont des services habituels offerts par un opérateur de registre : A. Réception des données provenant de bureaux d'enregistrement concernant l'enregistrement de noms de domaine et de noms de serveurs. B. Diffusion des fichiers de zone du TLD. C. Diffusion de contact ou d'autres informations concernant les enregistrements de noms de domaine (service Whois). D. Noms de domaine internationalisés, lorsqu'ils sont offerts. E. Extensions de sécurité DNS (DNSSEC). Le candidat doit préciser si l'un de ces services de registre est destiné à être offert de façon unique pour le TLD. Les services de registre supplémentaires et uniques au registre doivent être également décrits.		Les services de registre sont définis comme étant les suivants : (1) activités du registre décisives pour les tâches suivantes : (i) la réception des données des bureaux d'enregistrement concernant les enregistrements de noms de domaine et de noms de serveurs ; (ii) la fourniture d'information de statut concernant les serveurs de zone pour le TLD ; (iii) la diffusion de fichiers de zone TLD ; (iv) la gestion des serveurs de zone du registre ; et (v) la diffusion des contacts et autres informations concernant les enregistrements du serveur de noms de domaine dans le TLD tel que requis dans l'accord de registre ; et (2) d'autres produits ou services que l'opérateur de registre est tenu de fournir à cause de l'établissement d'une politique consensuelle ; (3) tous autres produits ou services que seul un opérateur de registre est en mesure de fournir compte tenu de sa désignation comme opérateur de registre. Une définition complète des services de registre peut être consultée à l'adresse http://www.icann.org/enregistries/rsep/rsep.html Sécurité : pour les besoins de ce guide de candidature, un effet sur la sécurité par le service de registre proposé signifie (1) la divulgation non autorisée, l'altération, l'insertion ou la destruction de données de registre, ou (2) l'accès non autorisé ou la divulgation d'informations ou de ressources sur Internet par des systèmes fonctionnant conformément aux normes applicables. Stabilité : pour les besoins de ce guide de candidature, un effet sur la stabilité signifie que le service de registre proposé (1) n'est pas conforme aux normes pertinentes applicables qui font autorité et sont publiées par un organisme de normalisation reconnu et bien établi, telles que les <i>Standards-Track</i> ou les meilleures pratiques actuelles <i>RFC</i> soutenues par l'IETF, ou (2) crée des conditions qui ont un impact négatif sur la capacité de traitement, le temps de réponse, la		Les réponses ne sont pas notées. Une évaluation préliminaire sera faite pour déterminer s'il existe des questions éventuelles de sécurité ou de stabilité avec l'un des services de registre proposés par le candidat. Si une telle question est identifiée, la candidature fera l'objet d'une révision approfondie. Voir la description du processus de révision des services de registre au module 2 du guide de candidature. Toutes informations comprises dans la candidature peuvent être considérées dans le cadre de la révision des services de registre. Si la candidature est approuvée, le candidat peut offrir uniquement les services de registre définis dans la candidature, à moins qu'une nouvelle demande ne soit soumise à l'ICANN conformément à l'accord de registre.	
Démonstration de la capacité technique et opérationnelle (externe)	24	Performance SRS : décrire le plan de l'exploitation d'un système d'enregistrement partagé robuste et fiable. SRS est une fonction critique de registre pour permettre aux bureaux d'enregistrement multiples d'offrir des services d'enregistrement de nom de domaine dans le TLD. Se référer aux conditions d'interopérabilité dans le registre, Spécifications continuité et performance (Spécification 6) jointe à l'accord de registre. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).	O	Les questions de cette section (24-44) sont destinées à donner aux candidats l'occasion de démontrer leurs capacités techniques et opérationnelles pour exécuter un registre. Dans le cas où un candidat choisit de sous-traiter une ou plusieurs parties de ses opérations d'enregistrement, le candidat doit encore fournir tous les détails concernant les arrangements techniques. Les questions 24-29 sont conçues pour fournir une description de l'approche technique et opérationnelle prévue des candidats aux fonctions de registre qui sont orientées vers l'extérieur, c'est-à-dire interactions avec les bureaux d'enregistrement, les titulaires de noms de domaine et les divers utilisateurs du DNS. Les réponses à ces questions seront publiées pour permettre une révision de la part des parties touchées.		Les réponses complètes démontrent : (1) un plan solide pour l'exploitation d'un SRS fiable ; (2) l'évolutivité et les performances sont compatibles avec l'approche globale des affaires, et la taille prévue du Registre ; (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et (4) preuve de conformité à la spécification 6 de l'accord de registre.	1 - Répond aux exigences : La réponse comprend (1) Preuves d'un plan très élaboré et détaillé pour l'exploitation SRS robuste et fiable ; (2) Plans SRS sont suffisants pour être en conformité avec la continuité du Registre, l'interopérabilité, et les spécifications de performance ; (3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) Justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées ou facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.
	25	PPE: fournir une description détaillée de l'interface avec les bureaux d'enregistrement, y compris la façon selon laquelle le candidat se conformera au protocole d'approvisionnement extensible dans les RFC correspondantes, y compris mais sans s'y limiter : RFCs 3915, 3735, et 5730-5734. Fournir les modèles et schémas EPP qui seront utilisés. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).	O		0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) une connaissance et une compréhension exhaustive de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique enveloppant / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière	1 - Répond aux exigences : la réponse comprend (1) Des détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Des modèles EPP et schémas qui sont conformes aux RFC et fournissent toutes les fonctionnalités nécessaires pour l'interface bureau d'enregistrement ; (3) Une interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) La justification de ressources techniques déjà en main ou totalement engagées. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.
	26	Whois : décrire la façon selon laquelle le candidat devra se conformer aux spécifications de l'ICANN, registre de données publiquement disponibles (Whois) pour les objets de données, accès en masse, accès en bloc, et les recherches telles que définies dans les spécifications 4 et 6 de l'accord de registre. Décrire comment le service du registre de données publiquement disponibles du candidat (Whois) sera conforme à la norme RFC 3912. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).	O	Note : un service Whois interrogeable tel qu'inclus dans certains accords de registre actuels (ASIA, MOBI, POST) était auparavant inclus comme exigence dans la spécification 4 du projet d'accord de registre pour être débattu par la communauté. Comme alternative à cette exigence uniforme, un service Whois interrogeable a été provisoirement ici comme service facultatif, pour lequel un candidat pourrait obtenir une note plus élevée. Des contributions supplémentaires de la communauté sont sollicitées sur cette option, qui pourrait fournir un outil supplémentaire à ceux qui sont impliqués dans l'identification et la lutte contre la conduite malveillante dans l'espace de nommage, pourvu que les méthodes et norme utilisées pour effectuer des recherches aient une structure de contrôle conçue pour réduire l'utilisation malveillante de la capacité même de recherche. A titre de référence, .NAME (http://www.icann.org/en/ids/agreements/name/appendix-05-15aug07.htm) a eu une fonction de recherche « étendue du Whois » disponible depuis le début. La fonction de recherche est basée sur un modèle d'accès progressif qui aide à réduire l'utilisation malveillante éventuelle de la fonction. Des commentaires sont sollicités en particulier sur la façon selon laquelle ce type de service pourrait aider à aborder certains types de conduite malveillante et sur les autres solutions ou l'utilisation des données Whois pour les noms enregistrés peut être un outil efficace dans le contexte de la réduction de la conduite malveillante dans les nouveaux gTLD. Si cette disposition est soutenue, des suggestions sur la mise au point d'une spécification technique uniforme pour une fonction de recherche est également recherchée.	0-2	Les réponses complètes démontrent : (1) une connaissance et une compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique enveloppant / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.	2 - Dépasse les exigences : La réponse comprend (1) des plans très élaborés et détaillés pour garantir la conformité aux protocoles et aux spécifications de performance requises ; (2) interaction complète et cohérence des exigences technique et commerciales ; (3) preuve de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées ; et (4) Whois interrogeable : le service Whois comprend des capacités de recherche Web par nom de domaine, par nom de titulaire de nom de domaine, par adresse postale, par noms des contacts, ID du bureau d'enregistrement et adresses IP sans limite arbitraire. Des capacités de recherche Boolean peuvent être offertes. Le service comprend des dispositions adéquates pour garantir que l'accès soit limité aux utilisateurs légitimes autorisés et en conformité à toutes les lois et politiques de confidentialité applicables 1 - Répond aux exigences : La réponse comprend (1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Services Whois conformes aux RFC et aux exigences contractuelles et fournissant toutes les fonctionnalités nécessaires pour l'interface utilisateur ; (3) Capacité Whois correspondant à l'approche d'affaires globale tel que décrit dans la candidature ; et (4) Démontrer que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont déjà sous la main ou facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas aux exigences pour l'obtention d'une note de 1.
	27	Cycle de vie du registre : fournir une description détaillée du cycle de vie du registre pour les noms de domaine dans le projet de gTLD proposé. La description doit expliquer les différents statuts d'enregistrement ainsi que les critères et les procédures qui sont utilisés pour changer de statut. Elle doit décrire le cycle de vie d'enregistrement typique pour créer / mettre à jour / supprimer et toutes les étapes intermédiaires telles que en attente, verrouillé, expiré, et transféré qui peuvent s'appliquer. Tous les éléments temporels qui sont concernés - par exemple les détails des périodes de rédemption ou les périodes de préavis pour les renouvellements ou les transferts - doivent également être clairement expliqués. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).	O		0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) une connaissance et une compréhension totale du cycle de vie et des états d'enregistrement ; et (2) une cohérence avec les engagements spécifiques faits aux titulaires de noms de domaine comme approche d'affaires globale adaptée pour le projet de gTLD.	1 - Répond aux exigences : la réponse comprend (1) une preuve d'enregistrement du cycle de vie hautement développé avec définition des différents états d'enregistrement et de transition entre les états ; (2) une cohérence d'enregistrement du cycle de vie avec tout engagement envers les titulaires, et les plans techniques et financiers ; (3) Démontrer que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont déjà sous la main ou facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.

#	Question	Inclus dans la publication en ligne	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation	
28	Prévention des abus et arbitrage : Les candidats doivent décrire les politiques et les procédures proposées pour réduire au minimum les enregistrements abusifs et autres activités qui ont un impact négatif sur les utilisateurs d'Internet. Les réponses devraient inclure : <ul style="list-style-type: none"> des garanties que le candidat mettra en œuvre au moment de l'enregistrement, les politiques visant à réduire les possibilités de comportements abusifs des utilisateurs des noms de domaine dans le TLD, et les politiques de traitement des plaintes concernant les abus. Chaque gestionnaire de registre sera tenu d'établir et de publier sur son site internet un unique point de contact chargé du traitement des questions d'abus exigeant une attention immédiate et en fournissant une réponse rapide aux plaintes concernant tous les noms enregistrés dans les TLD par le biais de tous les bureaux d'enregistrement, y compris ceux impliquant un revendeur. une description de suppression rapide ou des systèmes de suspension qui seront mis en œuvre. des mesures proposées de gestion et de retrait des dossiers orphelins pour les noms retirés de la zone. des plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). 	O		0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) des politiques et procédures d'abus étendues qui permettraient de minimiser efficacement les risques d'abus dans le TLD ; (2) des plans dotés de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière (3) des politiques et procédures qui identifient et traitent l'utilisation abusive de noms enregistrés au démarrage et sur une base constante ; et (4) lorsqu'exécutés, conformément à l'accord de registre, les plans se traduiraient dans le respect des exigences contractuelles.	1 - Répond aux exigences : la réponse comprend (1) La preuve de procédures et de politiques concernant les abus hautement développées ; (2) Des plans compatibles avec l'approche commerciale générale et tous les engagements pris envers les titulaires de noms de domaine ; et (3) Des plans suffisants pour permettre de respecter les exigences contractuelles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.	
29	Mécanismes de protection des droits : les candidats doivent décrire comment leur proposition va être conforme aux politiques et pratiques qui réduisent au minimum les enregistrements abusifs et autres activités qui affectent les droits légaux des autres. Décrire comment l'opérateur du registre mettra en œuvre des garanties contre les tentatives d'enregistrements non permis, et la réduction des possibilités de comportements tels que l'hameçonnage ou le phishing. L'opérateur de registre devra, au minimum, offrir une période d'enregistrement prioritaire Sunrise ou un service de revendication de marque commerciale, et mettre en œuvre les décisions des processus de suspension uniforme et rapide. Les réponses peuvent également inclure des mesures supplémentaires telles que des politiques en cas d'utilisation abusive, des procédures d'annotations, de pré-vérification du candidat, ou des procédures d'authentification, ou autres clauses. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine) :	O		0-2	La réponse complète décrit les mécanismes visant à : (1) empêcher les enregistrements abusifs ; et (2) identifier et traiter l'utilisation abusive de noms enregistrés sur une base continue.	2 - Dépasse les exigences : (1) Fournit un plan cohérent et bien élaboré pour la protection des droits ; (2) Les mécanismes fournissent une protection réelle satisfaisant au moins les exigences minimum et peut inclure d'autres protection au-delà de la période de démarrage. 1 - Répond aux exigences : la réponse comprend (1) L'opérateur de registre proposé s'engage et décrit des mécanismes de protection des droits suffisants pour satisfaire les exigences minimum ; et (2) Ces mécanismes offrent des protections au moins au démarrage du registre et peuvent inclure d'autres protections au-delà de la période de démarrage. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.	
Démonstration de la capacité technique et opérationnelle (interne)	30	Sommaire technique du registre proposé : fournir un sommaire technique du registre proposé. Le plan technique doit être doté de ressources adéquates, avec l'expertise appropriée et la répartition des coûts. Le candidat devra fournir une description financière des ressources dans la section suivante et ces ressources doivent être raisonnablement liées à ces exigences techniques. Ce sommaire devrait inclure des informations sur l'échelle estimée de l'opération technique du registre, par exemple, des estimations de nombre de transactions d'enregistrement et de requêtes DNS par mois devraient être fournies pour les deux premières années de l'exploitation. De plus, le sommaire devrait tenir compte de la dispersion géographique du trafic entrant tels que DNS, Whois et transactions de bureau d'enregistrement. Si le registre dessert une base de titulaires de noms de domaine fortement localisée, le trafic escompté proviendrait principalement d'une seule région Ce sommaire de haut niveau ne doit pas répéter les réponses aux questions ci-dessous.	N	Les questions 30 – 44 sont conçues pour fournir une description de l'approche technique et opérationnelle prévue des candidats aux fonctions de registre qui sont internes à l'infrastructure et aux opérations du registre. Pour permettre au candidat de fournir des détails complets et pour protéger les informations propriétaires, les réponses à ces questions ne seront pas publiées.	0-2	Les réponses complètes démontrent : (1) connaissance complète et compréhension des côtés techniques des besoins d'enregistrement; (2) un niveau satisfaisant de résilience pour les opérations techniques d'enregistrement; (3) de la cohérence avec des solutions techniques/opérationnelles, actuellement alignées; (4) de la cohérence avec l'approche globale de commerce et la taille calculée de l'enregistrement; et (5) des recours satisfaisants pour le plan technique dans les coûts calculés, détaillés dans la section financière.	2 - Dépasse les exigences : Réponse comprend (1) plans techniques très développés ; (2) fourniture d'un niveau élevé de disponibilité ; (3) pleine interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) justification de ressources techniques déjà en main ou totalement engagées. 1 - Répond aux exigences : Réponse comprend (1) niveau suffisant d'élaboration pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) plans techniques en rapport avec l'approche commerciale globale telle que décrite dans la demande ; (3) démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.
	31	Architecture : fournir une documentation des détails sur le système et de l'architecture réseau qui permettra de soutenir les activités du registre pour l'échelle de registre proposée. La documentation du système et de l'architecture réseau doit clairement démontrer la capacité du candidat à exploiter, gérer et surveiller les systèmes du registre. La documentation peut inclure de multiples schémas ou autres composantes suffisantes pour décrire : <ul style="list-style-type: none"> le réseau et les systèmes associés nécessaires au soutien des activités du registre, y compris : o plan d'adressage TCP/IP prévu o Matériel (CPU et RAM, espace disque, composantes de réseau, machines virtuelles) o systèmes d'exploitation et versions o logiciel et applications (avec informations sur les versions) nécessaires au soutien des activités du registre, à la gestion et à la surveillance o aperçu général de la planification de capacité, y compris les plans d'allocation de largeur de bande o liste des fournisseurs / porteurs o nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine. 	N		0-2	Les réponses complètes démontrent : (1) un réseau architectural détaillé et cohérent (2) une architecture assurant la résilience des systèmes de registre (3) un champ d'application technique qui prend en compte l'approche globale du business et planifie la taille du registre ; et (4) un plan technique doté de ressources adéquates pour les prévisions de coûts détaillées dans la section financière.	2 - Dépasse les exigences : la réponse comprend (1) Preuve d'architecture du réseau très développée et détaillée ; (2) Preuve d'une infrastructure hautement disponible, robuste et sécurisée ; (3) Architecture de réseau qui montre une interaction et une cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) justification de ressources techniques déjà en main ou totalement engagées. 1 - Répond aux exigences : la réponse comprend (1) Les plans pour l'architecture de réseau décrivent tous les éléments nécessaires ; (2) Les descriptions démontrent une adéquate architecture réseau apportant robustesse et sécurité au registre ; (3) La bande passante et SLA sont proportionnels à l'approche d'affaires globale tel que décrit dans la demande ; et (4) Démonstre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.

#	Question	Inclus dans la publication en ligne	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
32	<p>Capacité de la base de données : fournir des détails sur les capacités de base de données, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> logiciel de base de données, capacité de stockage (en termes bruts (soit MB, GB) et en nombre d'enregistrements / de transactions d'enregistrement), débit de transaction maximum (au total et par type de transaction), évolutivité, procédures de création d'objet, modification et suppression, haute disponibilité, notifications de modifications, procédures de transfert de registraire, mise en œuvre délai de grâce et capacités de de signalement, et nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine. 	N		0-2	<p>Les réponses complètes démontrent :</p> <ol style="list-style-type: none"> la parfaite connaissance et la compréhension des capacités de base de données pour répondre aux exigences techniques de registre ; des capacités de base de données compatibles avec l'approche globale des affaires, et la taille prévue du registre ; et un plan technique qui est doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la section financière. 	<p>2 - Dépasse les exigences : la réponse comprend</p> <ol style="list-style-type: none"> Description détaillée et très développée des capacités de base de données ; Preuve de capacités de base de données complètes, y compris une grande évolutivité et une infrastructure de base de données redondantes, procédures opérationnelles et de déclaration régulièrement révisées et suivant des pratiques de pointe ; Capacités de base de données montrant l'interaction complète et la cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et Justification de ressources techniques déjà en main ou totalement engagées. <p>1 - Répond aux exigences : la réponse comprend</p> <ol style="list-style-type: none"> Des plans pour les capacités de base de données qui décrivent tous les éléments nécessaires ; Des descriptions qui démontrent que les capacités de base de données sont adéquates (pas redondantes), avec un débit de base de données, l'évolutivité et les opérations de base de données avec une gouvernance opérationnelle limitée ; Des capacités de base de données qui sont en rapport avec l'approche globale d'affaires tel que décrit dans la demande ; et Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas aux exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>
33	<p>Diversité géographique : fournir une description des plans pour la diversité géographique des :</p> <ul style="list-style-type: none"> noms de serveurs et centres d'opérations <p>Cela devrait inclure les emplacements physiques prévus des systèmes, des centres d'opérations principaux et de sauvegarde (y compris les attributs de sécurité) et d'autres infrastructures. Ceci peut inclure que les plans de registre utilisent Anycast ou d'autres mesures de géo-diversité. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</p>	N		0-2	<p>Les réponses complètes démontrent :</p> <ol style="list-style-type: none"> diversité géographique des noms de serveurs et des centres d'opérations ; mesures de géo-diversité compatibles avec l'approche commerciale globale et la taille prévue du registre ; et un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la section financière. 	<p>2 - Dépasse les exigences : la réponse comprend</p> <ol style="list-style-type: none"> Preuve de mesures très élaborées pour la géo-diversité des opérations, avec des implantations et des fonctions ; Un haut niveau de disponibilité, de sécurité et de bande passante ; Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et Justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées. <p>1 - Répond aux exigences : la réponse comprend</p> <ol style="list-style-type: none"> Une description des plans géo-diversité qui inclut tous les éléments nécessaires ; Des plans qui fournissent une adéquate géo-diversité des noms de serveurs et des opérations ; Les Plans de géo-diversité sont en rapport avec l'approche globale d'affaires tel que décrit dans la demande ; et Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>
34	<p>Conformité avec le protocole DNS : décrire la configuration et le fonctionnement des serveurs de noms, y compris la façon dont le demandeur se conformera au RFC. Tous les serveurs de noms utilisés pour les nouveaux qTLD doivent être exploités dans le respect des spécifications du protocole DNS défini dans les RFC correspondantes, y compris mais sans s'y limiter : 1034, 1035, 1982, 2181, 2182, 2671, 3226, 3596, 3597, 3901, 4343, et 4472.</p> <p>Décrire les services DNS à fournir, les ressources utilisées pour mettre en œuvre les services, et démontrer comment le système va fonctionner. L'information proposée comprend :</p> <p>Services. Tarifs devant être supportés lors de l'opération initiale et capacité de réserve du système. Comment seront-ils échelonnés en tant que fonction de croissance dans le TLD ? De même, décrire comment les services seront échelonnés pour la méthode de mise à jour des noms de serveur et de performance.</p> <p>Ressources. Décrire complètement le matériel et le logiciel du serveur. Décrire comment les services sont conformes aux RFC. Sont-ils dédiés ou partagés avec d'autres fonctions (capacité / performance) ou zones DNS ?</p> <p>Décrire la bande passante réseau et de plan d'adressage pour les serveurs.</p> <p>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</p> <p>Décrire comment l'infrastructure proposée sera en mesure de fournir les performances décrites dans la spécification de performance (Spécification 6) jointe à l'accord de registre.</p> <p>Les exemples de preuves comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Norme de configuration du serveur (à savoir la configuration prévue) Adressage de réseau et de bande passante pour la charge des requêtes et mise à jour de propagation Espace libre pour faire face aux hausses 	N	<p>Notez que l'utilisation d'enregistrements de ressources wildcard DNS comme décrit dans le RFC 4592, ou toute autre méthode ou technologie pour synthétiser les enregistrements DNS ressource, ou utiliser la redirection dans le DNS du registre est prohibé dans l'accord du Registre.</p> <p>Notez également que les noms de serveurs pour les nouveaux qTLD doivent se conformer aux exigences techniques de IANA pour les noms de serveurs faisant autorité : http://www.iana.org/procedures/nameserver-requirements.html.</p>	0-2	<p>Les réponses complètes démontrent :</p> <ol style="list-style-type: none"> description adéquate des configurations de noms de serveurs et la conformité avec les protocoles DNS respectifs liés aux RFC ; un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; un plan technique dotée de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et preuve de conformité aux spécifications 6 de l'accord du Registre. 	<p>2 - Dépasse les exigences : Réponse comprend</p> <ol style="list-style-type: none"> plans détaillés et très développés pour assurer la conformité avec les protocoles DNS et spécifications de performance requises ; Un niveau élevé de disponibilité ; Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et Justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées. <p>1 - Répond aux exigences : Réponse comprend</p> <ol style="list-style-type: none"> Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; Les plans sont suffisants pour permettre de respecter les protocoles DNS et spécifications de performance requises ; et Les plans sont en rapport avec l'approche d'affaires globale tel que décrit dans la demande ; Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>

#	Question	Inclus dans la publication en ligne	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
35	<p>Politique de sécurité : fournir la politique de sécurité et les procédures pour le registre proposé, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> contrôle d'accès au système (données, serveur, applications / services) et réseau, assurant ainsi que les systèmes soient maintenus de façon sécurisée, y compris des détails sur la façon dont ils sont surveillés, enregistrés et sauvegardés ; approvisionnement et autres mesures susceptibles d'atténuer les risques posés par des attaques de déni de service ; politiques de réponse aux incidents réseau et ordinateur, plans, et processus ; plans pour réduire les risques d'accès non autorisé à ses systèmes ou d'interférer avec les données du registre ; mécanismes de détection d'intrusion ; une analyse des menaces pour le registre proposé, et les défenses qui seront déployées contre ces menaces et la mise en place de mises à jour régulières de l'analyse des menaces ; détails de la capacité de vérification sur tous les accès au réseau ; approche sécurité physique ; identification du département ou du groupe responsable de l'organisation de la sécurité du registre ; vérifications d'antécédents du personnel de sécurité ; rapport d'évaluation indépendant pour démontrer les capacités de sécurité (le cas échéant) et prévision de rapports d'évaluation périodique indépendants pour tester les capacités de sécurité, si nécessaire ; ressources pour garantir l'intégrité des mises à jour entre les systèmes de registres et de noms de serveurs, et entre les noms de serveurs, le cas échéant ; nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine ; et description de tous niveaux ou capacités de sécurité renforcée proportionnés à la nature de la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. <p>Les réponses devraient préciser les principales menaces de la sécurité d'exploitation du registre qui ont été identifiées.</p>	N	Le critère 5 exige que les niveaux de sécurité soient adéquats pour l'utilisation et le niveau de confiance associés à la chaîne TLD, tels que, par exemples, des TLD avec services financiers. Les « services financiers » sont des activités exécutées par des institutions financières, y compris : 1) l'acceptation de dépôts et autres fonds remboursables ; 2) le prêt ; 3) des services de paiement et de versement ; 4) des services d'assurance ou de réassurance ; 5) des services de courtage ; 6) des services et des activités d'investissement ; 7) des crédits-baux ; 8) l'émission de garanties et d'engagements ; 9) la prestation de conseils financiers ; 10) la gestion et la prestation de conseils concernant les portefeuilles, ou 11) une activité de chambre de compensation financière.	0-2	<p>Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) une description détaillée des processus et des solutions mises en place pour gérer la sécurité logique à travers une infrastructure et des systèmes, le suivi et la détection des menaces et des vulnérabilités de sécurité et prise des mesures appropriées pour les résoudre ;</p> <p>(2) des capacités de sécurité compatibles avec l'approche commerciale globale et la taille prévue du registre ;</p> <p>(3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et</p> <p>(4) des mesures de sécurité compatibles avec tous les engagements pris envers les titulaires de noms de domaine concernant les niveaux de sécurité et 5) des mesures de sécurité adéquates pour la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature (par exemple, on s'attendrait à ce que des candidatures pour des chaînes à implications fiduciaires uniques, tels que des chaînes orientées services financiers, fournissent un niveau de sécurité proportionné).</p>	<p>2 - Dépasse les exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Preuve de capacités de sécurité très développées et détaillées, avec différents niveaux de base de sécurité, étalonnage indépendant de paramètres de sécurité, robuste suivi périodiques de sécurité, et application continue ;</p> <p>(2) Rapport d'évaluation indépendant fourni et démontrant les contrôles de sécurité réels (ceci pourrait être une désignation HSTLD, une certification ISO 27001 ou des certifications bien établies et reconnues du secteur) ;</p> <p>(3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</p> <p>(4) justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées. .</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ;</p> <p>(2) Preuve de capacités de sécurité adéquates, application du contrôle d'accès logique, analyse des menaces, réaction aux incidents et audit. Ad-hoc de supervision et de la gouvernance et de pratiques conduisant seront suivis ;</p> <p>(3) Capacités de sécurité alignées sur l'approche commerciale globale telle que décrite dans la candidature, ainsi que les engagements envers les titulaires de noms de domaine ; et</p> <p>(4) Démonstre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles ; et</p> <p>(5) les mesures de sécurité proposées sont proportionnées à la nature de la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature.</p> <p>0 - Echoue aux exigences :</p> <p>Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>
36	<p>Accessibilité IPv6 : le registre supporte l'accès au Whois, Web Whois et tout autre service de publications de données comme décrit dans la spécification 6 de l'accord de registre. Le registre supporte également les serveurs DNS sur un réseau IPv6 pour au moins 2 noms de serveurs. L'IANA a actuellement un ensemble minimum d'exigences techniques pour le service de noms IPv4. Il s'agit notamment de deux noms de serveurs séparés par la géographie et la topologie du réseau, desservant chacun un ensemble cohérent de données, et accessibles à partir de multiples emplacements de par le monde. Décrire comment le registre réunira ce même critère pour les IPv6, nécessitant le transport d'IPv6 vers leur réseau. Enumérer tous les services qui seront fournis sur IPv6, et décrire la connectivité IPv6 et la diversité prestataire qui sera utilisée. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</p>	N		0-1	<p>Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) une connaissance et une compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ;</p> <p>(2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et</p> <p>(3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.</p>	<p>1 - Répond aux exigences : la réponse comprend</p> <p>(1) Des détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ;</p> <p>(2) Une preuve du plan de mise en œuvre adéquate répondant à des exigences d'accessibilité IPv6 indiquant l'accessibilité IPv6 permettant le transport IPv6 dans le réseau conformément aux spécifications IPv4 de l'IANA avec au moins 2 noms de serveurs distincts ;</p> <p>(3) Des plans IPv6 correspondant à l'approche d'affaires globale tel que décrit dans la demande ; et</p> <p>(4) Démonstre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont déjà en main ou facilement disponibles.</p> <p>0 - Echoue aux exigences :</p> <p>Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>
37	<p>Procédures et politiques de sauvegarde des données : fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> détails sur la fréquence et les procédures de sauvegarde des données, matériel, et systèmes utilisés pour la sauvegarde, format des données, fonctionnalités de sauvegarde de données, procédures d'essai de sauvegarde, procédures pour la récupération de données et reconstruction de la base de données, contrôles et procédures de stockage, et plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). 	N		0-2	<p>Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) des processus de sauvegarde et de récupération déployés détaillés ;</p> <p>(2) des processus de sauvegarde, de récupération et de fréquence cohérents avec l'approche commerciale globale et la taille prévue du registre ; et</p> <p>(3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.</p>	<p>2 - Dépasse les exigences : la réponse comprend</p> <p>(1) La preuve des politiques et des procédures de sauvegarde de données hautement élaborées, avec un suivi robuste continu, l'application continue de la sécurité de sauvegarde, l'examen régulier des sauvegardes, les essais de récupération réguliers, et l'analyse de récupération. Pratiques de pointe mises en place ;</p> <p>(2) Un niveau élevé de résilience ;</p> <p>(3) Une interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</p> <p>(4) La justification de ressources techniques déjà en main ou totalement engagées.</p> <p>1 - Répond aux exigences : la réponse comprend</p> <p>(1) Des procédures de sauvegarde adéquates, des mesures de recouvrement et de récupération disponibles ;</p> <p>(2) Des pratiques de pointe minimales seront suivies ;</p> <p>(3) Des procédures de sauvegarde en rapport avec l'approche d'affaires globale tel que décrit dans la demande ;</p> <p>(4) Démonstre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles.</p> <p>0 - Echoue aux exigences :</p> <p>Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>
38	<p>Dépôt de données : décrire comment le candidat va se conformer aux modalités de dépôt de données documentées dans les spécifications de dépôt de données de registre (spécification 2 de l'accord de registre). Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</p>	N		0-2	<p>Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) la conformité avec la spécification 2 de l'accord de registre ;</p> <p>(2) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et</p> <p>(3) des modalités de dépôt des données cohérentes avec l'approche commerciale globale et la taille / portée du registre</p>	<p>2 - Dépasse les exigences : la réponse comprend</p> <p>(1) La preuve de procédures très développées et détaillées pour les dépôts de données ;</p> <p>(2) Des procédures en place pour garantir la conformité avec la spécification 2 de l'accord de registre ;</p> <p>(3) Une interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</p> <p>(4) La justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées.</p> <p>1 - Répond aux exigences : la réponse comprend</p> <p>(1) Des détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ;</p> <p>(2) Des plans de dépôt de données suffisants pour entraîner la conformité à la spécification de dépôt de données ;</p> <p>(3) Capacités de dépôt de données sont en rapport avec l'approche d'affaires globale tel que décrit dans la demande ; et</p> <p>(4) Démonstre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles.</p> <p>0 - Echoue aux exigences :</p> <p>Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p>

#	Question	Inclus dans la publication en ligne	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
39	Continuité du registre : décrire la façon selon laquelle le candidat se conformera aux obligations de continuité du registre comme décrit dans l'interopérabilité de registres, continuité and spécifications de performance (Spécification 6), jointe au projet d'accord de registre. Ceci inclut la réalisation d'activités de registre en utilisant divers serveurs redondants pour garantir un fonctionnement continu des fonctions cruciales en cas de défaillance technique. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).	N	Pour référence, les candidats devraient examiner le plan de continuité de registre gTLD de ICANN à l'adresse http://www.icann.org/en/registries/continuity/gtld-registry-continuity-plan-25apr09-en.pdf .	0-2	Les réponses complètes démontrent : (1) description détaillée montrant les plans pour la conformité avec les obligations de continuité du registre ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.	2 - Dépasse les exigences : Réponse comprend (1) Processus de maintien de la continuité de registre hautement développés et détaillés ; (2) Un niveau élevé de disponibilité ; (3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) Justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées. 1 - Répond aux exigences : Réponse comprend (1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Plans de continuité sont suffisants pour permettre de respecter les exigences ; (3) Plans de continuité sont en rapport avec l'approche d'affaires globale tel que décrit dans la demande ; et (4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.
40	Transition du registre : fournir un plan qui pourrait être suivi dans le cas où il devient nécessaire de transférer le gTLD proposé à un nouvel opérateur, y compris un processus de transition.	N		0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) une connaissance et une compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.	1 - Répond aux exigences : la réponse comprend (1) Des détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) La preuve de plan de transition de registre approprié avec suivi ad hoc pendant la transition de registre ; (3) Un plan de transition en rapport avec l'approche d'affaires globale tel que décrit dans la demande ; et (4) Des ressources pour la transition de registre entièrement engagées. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.
41	Essais de basculement : fournir une description du plan d'essais de basculement, y compris les essais obligatoires annuels du plan. Les exemples peuvent inclure une description des plans d'essais de basculement des centres de données ou d'opérations vers des sites de remplacement, à partir d'une installation chaude vers la froide, ou des essais de dépôt de données de registre.	N		0-2	Les réponses complètes démontrent : (1) une connaissance et une compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.	2 - Dépasse les exigences : la réponse comprend (1) La preuve d'un plan d'essais de basculement très élaboré et détaillé, y compris des essais périodiques, le suivi robuste, l'examen et l'analyse ; (2) Un niveau élevé de résilience ; (3) Une interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) La preuve de ressources techniques pour les essais de basculement déjà en main ou totalement engagées. 1 - Répond aux exigences : la réponse comprend (1) Des détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) La preuve de plan d'essais de basculement avec révision et analyse ad hoc des résultats des essais de basculement. (3) Un plan d'essais de basculement proportionnel à l'approche d'affaires globale tel que décrit dans la candidature ; et (4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.
42	Suivi et procédés d'escalade des défauts : fournir une description des dispositions proposées (ou réelles) pour la surveillance des systèmes de registre critiques (y compris SRS, les systèmes de base de données, serveurs DNS, le service Whois, la connectivité réseau, les routeurs et pare-feu). Cette description doit expliquer comment ces systèmes sont surveillés et les mécanismes qui seront utilisés pour l'escalade et le rapport des défauts, et devrait fournir des détails des modalités d'intervention proposées pour ces systèmes de registres. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).	N		0-2	Les réponses complètes démontrent : (1) une connaissance et une compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et (4) une cohérence avec les engagements envers les titulaires de noms de domaine concernant la maintenance des systèmes.	2 - Dépasse les exigences : la réponse comprend (1) Des éléments prouvant la mise en place de systèmes redondants très développés et détaillés de tolérance aux pannes / contrôle et déployés avec des outils en temps réel suivi / tableau de bord (indicateurs) déployés et révisés régulièrement ; (2) Un niveau élevé de disponibilité ; (3) Une interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (3) La preuve de ressources techniques pour le suivi et la progressivité des défauts déjà en main ou totalement engagées. 1 - Répond aux exigences : la réponse comprend (1) Des détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Des éléments de preuve démontrant des systèmes adéquats tolérants aux pannes / suivi prévu avec une surveillance ad hoc et l'examen périodique limité exercé ; (3) Les plans sont en rapport avec l'approche commerciale globale ; et (4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas aux exigences de score 1.
43	DNSSEC : Décrire les politiques et procédures que le registre proposé va suivre, par exemple, pour la signature du fichier de zone, pour vérifier et accepter les dossiers DS depuis des domaines enfants, et pour générer, échanger et stocker le matériel d'entrée. Décrire comment la mise en œuvre DNSSEC sera conforme aux RFC correspondantes, y compris mais sans s'y limiter : les RFC 4033, 4034, 4035, 4310, 5910, 4509, 4641, et 5155 (le dernier ne sera nécessaire que si le déni d'existence authentifié haché est offert). Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).	N		0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) une connaissance et une compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.	1 - Répond aux exigences : la réponse comprend (1) Des détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à l'exigence de prestation de DNSSEC au moment du lancement, conformément aux RFC requis et de fourniture d'une gestion sûre de clé de chiffrement (création, échange et stockage) ; (2) Des procédures de gestion de clé pour les titulaires de noms de domaine dans le TLD proposé ; (3) Un plan technique proportionnel à l'approche commerciale globale telle que décrite dans la candidature ; et (4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont déjà en main ou facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.

#	Question	Inclus dans la publication en ligne	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
44	FACULTATIF. IDN : indiquer si le registre proposé soulèvera l'enregistrement des étiquettes IDN dans le TLD, et si oui, comment. Par exemple, expliquer quels caractères seront pris en charge, et fournir les tableaux IDN associés avec des variantes de caractères identifiées et une politique d'enregistrement correspondante. Ceci inclut des interfaces publiques aux bases de données telles que les Whois et PPE. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). Décrire comment la mise en œuvre IDN sera conforme aux RFC 5890, 5891, 5892 et 5893 ainsi qu'aux lignes directrices IDN de l'ICANN sur http://www.icann.org/en/topics/idn/implementation-guidelines.htm .	N	Les IDN sont un service facultatif au moment du lancement. L'absence de mise en œuvre ou de plans IDN n'a pas d'impact sur la note d'un candidat. Les candidats qui répondent à cette question avec les plans de mise en œuvre des IDN au moment du lancement seront évalués selon les critères indiqués ici.	0-2	Les IDN sont un service facultatif. Les réponses complètes démontrent : (1) une connaissance et une compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; (3) une cohérence avec les engagements pris envers les titulaires de noms de domaine dans le but de l'enregistrement et des descriptions de services de registre ; et (4) des questions concernant l'utilisation de scripts sont installées et les tableaux IDN sont complets et accessibles au public.	2 - Dépasse les exigences : la réponse comprend (1) La preuve de procédures hautement développées et détaillées pour les IDN, y compris les tableaux IDN complets, le respect des directives IDNA / IDN et les RFC, le suivi périodique des opérations IDN ; (2) La preuve de la capacité de régler les questions connues relatives aux IDN, les questions en matière de rendu ou d'attaques d'usurpation d'IDN ; (3) Une interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) Une justification de ressources techniques déjà en main ou totalement engagées. 1 - Répond aux exigences : la réponse comprend (1) Des détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) La preuve de plans de mise en œuvre appropriés pour les IDN conformément aux directives IDN/IDNA ; (3) Des plans d'IDN compatibles avec l'approche commerciale globale telle que décrite dans la demande ; et (4) Démontrer que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.
Démonstration de la capacité financière	45	N	Les questions de cette section (45-50) sont destinées à donner aux candidats l'occasion de démontrer leurs capacités de financement pour exploiter un registre.	0-1	Les états financiers audités ou certifiés sont préparés dans le respect des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptés par l'IASB (International Accounting Standards Board) ou de normes de comptabilité reconnues à l'échelle nationale (par ex. les GAAP (Generally Accepted Accounting Principles) américains. Ceci comprendra un bilan et un compte de résultats reflétant la situation financière et le résultat des opérations du candidat. Dans le cas où le candidat est une entité nouvellement établie pour les fins de la candidature à un gTLD et sans antécédents d'exploitation, le candidat doit présenter des états financiers pro-forma reflétant la capitalisation par l'entité pour l'opérateur de registre. Le financement dans ce dernier cas doit être vérifiable et un reflet fidèle et précis de la réalité, il ne peut pas inclure des financements éventuels. Lorsque les états audités ou certifiés par une entité indépendante ne sont pas disponibles, la partie requérante doit fournir une explication adéquate quant aux pratiques en matière de compétence et présenter, au minimum, des états financiers non audités.	1 - Répond aux exigences : Des états financiers certifiés complets audités sont fournis, au plus haut niveau disponible dans la juridiction du demandeur. Lorsque ces états financiers ne sont pas disponibles, le demandeur fournit une explication et fournit, au minimum, des états financiers non audités. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1. Par exemple, une entité avec un historique d'exploitation ne parvient pas à fournir des états financiers audités ou certifiés.
	46	N		0-2	Le candidat a fourni un modèle complet qui démontre une activité durable (même si la rentabilité n'est pas atteinte sur les trois premières années d'exploitation). La description des projections de développement du candidat est suffisante pour démontrer la diligence raisonnable et la base de projections.	2 - Dépasse les exigences : (1) Le modèle est décrit avec suffisamment de détails pour qu'il puisse être défini comme représentant un coût équilibré par rapport au financement et au risque, à savoir, le financement et les coûts sont très cohérents et sont représentatifs d'une préoccupation continue ; (2) Prouve l'existence de ressources et de plans pour une exploitation durable ; et (3) Le travail précédent accompli dans l'élaboration des projections est entièrement décrit et indique une base solide pour les chiffres fournis. 1 - Répond aux exigences : (1) Le modèle est décrit de manière suffisamment détaillée pour qu'il puisse être déterminé qu'il existe un équilibre raisonnable entre le financement des coûts et les risques, à savoir le financement et les coûts sont cohérents et représentatifs d'une préoccupation continue ; (2) Démonstre des ressources et un plan pour les opérations durables ; (3) Les hypothèses financières sur les services de registre, le financement et le marché sont identifiées ; (4) Les estimations financières sont défendables. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.
	47	N	Cette question est basée sur le modèle soumis en réponse à la question 46.	0-2	Les coûts identifiés sont compatibles avec les services du registre proposé, financent adéquatement les exigences techniques, et sont compatibles avec la mission proposée / l'objectif du registre. Les coûts prévus sont raisonnables pour un registre de la taille et de la portée décrites dans la candidature. Les frais indiqués comprennent les instruments financiers décrits dans la question 50 ci-dessous.	2 - Dépasse les exigences : (1) Les coûts des éléments décrits sont clairement et séparément liés à chacun des aspects des opérations de registre: les services du registre, les exigences techniques et d'autres aspects tels que décrits par le candidat ; (2) Les coûts estimés sont prudents et compatibles avec une opération de volume / portée / taille du registre tels que décrits par le candidat ; (3) La plupart des estimations sont obtenues à partir d'exemples réels des opérations de registre précédent ou l'équivalent ; (4) Les estimations prudentes sont basées sur ces expériences et décrivent une série de coûts prévus et utilisent le haut de gamme de ces estimations. 1 - Répond aux exigences : (1) Les éléments de coût décrits couvrent raisonnablement tous les aspects des opérations de registre : les services du registre, les exigences techniques et d'autres aspects tels que décrits par le candidat ; et (2) Les coûts estimés sont cohérents et défendables avec une opération de volume / portée / taille du registre tels que décrits par le candidat ; 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.
	(b) Décrire les choix anticipés des coûts projetés. Décrire les facteurs qui affectent ces choix.	N				

#	Question	Inclus dans la publication en ligne	Notes	Gamme de notes	Critères	Notation
48	(a) Financement et revenu : Le financement peut provenir de plusieurs sources (par exemple, le capital existant ou les revenus / recettes de fonctionnement du registre proposé). Pour chacune des sources (le cas échéant), décrire : I) Comment les fonds existants fourniront des ressources pour les deux : a) démarrage des opérations, et b) opérations en cours, II) une description du modèle de revenus, y compris les projections pour les volumes de transaction (si le candidat n'a pas l'intention de s'appuyer sur les recettes de registre afin de couvrir les coûts de fonctionnement du registre, il doit expliquer comment le financement de l'opération sera développé et maintenu de façon stable et durable), III) sources extérieures de financement, le candidat doit, le cas échéant, fournir la preuve de l'engagement de la partie déboursant les fonds). Les fonds garantis devraient être clairement distingués des fonds non garantis, y compris la mention des sources y associées.	N		0-2	Les sources de financement sont clairement identifiées et constituent une provision pour les projections des coûts de registre. Les sources de financement du capital sont clairement identifiées, à l'écart des autres utilisations possibles de ces fonds et disponibles. Le plan pour la transition des sources de financement du capital à la disposition des recettes provenant de l'exploitation (le cas échéant) est décrit. Les sources extérieures de financement sont documentées et vérifiées et ne doivent pas inclure des sources potentielles de fonds. Les sources de financement du capital nécessaires pour soutenir les opérations de registre sur une base permanente ont été identifiées. Les recettes prévues sont compatibles avec la taille et la pénétration prévue du marché cible.	<p>2 - Dépasse les exigences :</p> <p>(1) Les fonds existants sont quantifiés, distincts et destinés à des opérations de registre ;</p> <p>(2) Si les activités en cours doivent être financées par des fonds existants (plutôt que les recettes provenant de l'exploitation continue) ces fonds sont séparés et affectés uniquement à cette fin pour un montant suffisant pour trois ans de fonctionnement ;</p> <p>(3) Les recettes sont clairement liées aux volumes d'activité projetés, taille et pénétration du marché ; et</p> <p>(4) Les hypothèses faites sont considérées comme conservatrices ;</p> <p>(5) Les modèles de flux de trésorerie sont préparés ce qui lie les hypothèses de financement et de recettes à une activité d'entreprise réelle ; et</p> <p>(6) Le capital est adéquatement ventilé et sécurisé vs nanti et lié aux flux de trésorerie.</p> <p>1 - Répond aux exigences :</p> <p>(1) Les fonds existants sont quantifiés, identifiés comme disponibles et budgétisés ;</p> <p>(2) Si les activités en cours doivent être financées par des fonds existants (plutôt que les recettes provenant de l'exploitation continue) ces fonds sont séparés et affectés pour un montant suffisant pour trois ans de fonctionnement ;</p> <p>(3) Les recettes sont clairement liées aux volumes d'activité projetés, taille et pénétration du marché ; et</p> <p>(4) Les hypothèses faites sont raisonnables et défendables.</p> <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.</p>
	(b) Décrire les choix anticipés des financements et recettes projetés. Décrire les facteurs qui affectent ces choix.	N				
49	(a) Planification des éventualités : Décrire votre plan de prévoyance : repérer tous obstacles éventuels à la mise en œuvre de l'approche commerciale décrite dans la candidature et comment ils influencent le coût, le financement ou le calendrier dans votre planification. Identifier l'impact d'une réglementation particulière, d'une loi ou d'une politique qui pourrait avoir un impact sur l'offre des services d'enregistrement. Pour chaque éventualité, inclure l'impact sur les recettes et les coûts prévus pour la période de trois ans présentée dans le modèle 1.	N		0-2	Des éventualités et des risques sont identifiés et inclus dans les analyses des coûts et finances. Des plans d'action sont identifiés si des éventualités surviennent. Le modèle est flexible si ces éventualités surviennent. Des réponses abordent la probabilité et l'impact des ressources des éventualités identifiées.	<p>2 - Dépasse les exigences :</p> <p>(1) Le modèle identifie en profondeur les principaux risques et les probabilités que chacun a de survenir : commerciaux, opérationnels, juridiques, et d'autres risques extérieurs ; et</p> <p>(2) Les plans d'action et opérations sont financés par des ressources internes et les prévisions de revenus sont établies même en cas d'incidents.</p> <p>1 - Répond aux exigences :</p> <p>(1) Le modèle identifie les principaux risques avec suffisamment de détails pour être compris par un responsable d'affaires ayant une expérience dans ce domaine ;</p> <p>(2) La réponse prend en compte la probabilité des risques identifiés ; et</p> <p>(3) Si les ressources ne sont pas disponibles pour financer les imprévus dans le projet existant, les sources de financement et un plan pour leur obtention sont identifiés.</p> <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.</p>
	(b) Décrire votre plan de prévoyance dans le cas où les sources de financement sont si réduites dans votre plan d'affaires que des déviations matérielles du modèle de mise en œuvre sont nécessaires. En particulier, comment les exigences techniques en cours seront respectées ? Remplir un modèle de projection financière (modèle 2) pour la pire éventualité.	N				
	(c) Décrire votre plan de prévoyance dans le cas où les volumes d'activité dépassent nettement les projections au point que des déviations matérielles du modèle de mise en œuvre sont nécessaires. En particulier, comment les exigences techniques en cours seront respectées ?	N				
50	(a) Continuité : Fournir une estimation annuelle des coûts de financement des opérations de registre cruciales. Les fonctions cruciales d'un registre qui doivent être soutenues, même si l'entreprise du candidat et / ou de financement fait défaut sont les suivantes : a) Résolution DNS pour les noms de domaine enregistrés; b) Fonctionnement du système d'enregistrement partagé; c) Prestation du service WHOIS; d) Dépôts de données de registre ; et e) Maintenance d'une zone adéquatement signée conformément aux exigences des DNSSEC. Énumérer le coût annuel estimé pour chacune de ces fonctions (spécifier la devise utilisée).	N	La protection du titulaire de nom de domaine est cruciale. Les candidats à de nouveaux TLD sont ainsi priés de fournir des preuves indiquant que les fonctions cruciales continueront à être effectuées, même en cas de défaillance du registre. Les besoins du titulaire de nom de domaine sont protégés au mieux par une démonstration claire du fait que les fonctions de base du registre sont maintenues pendant une période prolongée même en cas de défaillance du registre. Ainsi, cette section est d'une grande importance en tant que mesure claire et objective visant à protéger et à servir les titulaires de noms de domaine. Le candidat a deux tâches associées à la démonstration appropriée de la continuité des fonctions cruciales de registre. Premièrement, les coûts pour le maintien des fonctions cruciales pour la protection des titulaires de noms de domaine doivent être évalués (partie a). En évaluant la candidature, les assesseurs devront juger si l'estimation est raisonnable compte tenu de l'architecture de systèmes et de l'approche commerciale globale décrite ailleurs dans la candidature. Deuxièmement (Partie b), les méthodes d'obtention des fonds nécessaires pour remplir ces fonctions pendant au moins trois ans doivent être décrites par le candidat selon les critères ci-dessous. Deux types d'instruments rempliront cette exigence. Le candidat doit identifier laquelle des méthodes est décrite. L'instrument doit être nécessairement en place au	0-2	Les chiffres fournis sont basés sur une estimation précise des coûts. Des preuves documentées ou un plan détaillé de la capacité à financer des opérations de registre cruciales pour les titulaires de noms de domaine pour une période de trois à cinq ans en cas de défaillance du registre, de manquement ou jusqu'à ce que ses successeurs puissent être désignés. Preuve de ressources financières nécessaires pour financer cette exigence préalable à la délégation. Cette condition doit être remplie avant ou pendant l'exécution de l'accord de registre.	<p>2 - Dépasse les exigences :</p> <p>(1) Les coûts sont en rapport avec les plans techniques et l'approche commerciale globale telle que décrite dans la candidature ; et</p> <p>(2) L'instrument financier est garanti et en place afin de prévoir des opérations en cours pour au moins trois ans en cas de défaillance.</p> <p>1 - Répond aux exigences :</p> <p>(1) Les coûts sont en rapport avec les plans techniques et l'approche commerciale globale telle que décrite dans la candidature ; et</p> <p>(2) L'instrument financier est identifié et en place afin de prévoir des opérations en cours pour au moins trois ans en cas de défaillance.</p> <p>0 - Echoue aux exigences :</p> <p>Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.</p>
	(b) Les candidats doivent fournir des preuves quant à la façon selon laquelle les fonds requis pour exécuter ces fonctions cruciales de registre seront disponibles et garantis pour financer les opérations de registre (pour la protection des titulaires de noms de domaine dans les nouveaux gTLD) pour une durée minimale de trois ans suivant la résiliation de l'accord de registre. L'ICANN a identifié deux méthodes pour satisfaire à cette exigence : i) Lettre de crédit standby irrévocable (LOC) émise par une institution financière de renommée. • Le montant de la LOC doit être égal ou supérieur au montant nécessaire pour financer les opérations de registre indiquées ci-dessus pendant au moins trois ans. Dans le cas d'un	N				

Candidat à un TDL -- projections financières : Instructions

Le cas échéant, référez les points de données et/ou les formules utilisées pour vos calculs

Référence / Formule

En fonctionnement	En fonctionnement		
	Mise en place	Exercice 1	Exercice 2

Commentaires/remarques

- I) Revenus et coûts prévus
 A) Enregistrements prévus
 B) Droits d'enregistrement
 C) Revenus générés par les enregistrements
 D) Autres revenus
 E) Total des revenus

- Coûts prévus
 F) Personnel :
 i) Personnel de marketing
 ii) Personnel du service client
 iii) Personnel technique
 G) Marketing
 H) Installations
 I) Général et administratif
 J) Intérêts et taxes
 K) Amortissement
 L) Autres coûts
 M) Total des coûts

N) Opération nette prévue

II) Répartition des coûts fixes et variables

- A) Total des coûts variables
 B) Total des coûts fixes

Doit être égal au total des coûts de la section I

III) Dépenses d'investissement prévues

- A) Matériel
 B) Logiciel
 C) Mobilier et équipement
 D) Autres
 E) Total des dépenses d'investissement

IV) Actifs et passifs prévus

- A) Trésorerie
 B) Comptes clients
 C) Autres actifs à court terme
 D) Total des actifs à court terme
 E) Comptes fournisseurs
 F) Autres frais à payer
 G) Total des passifs à court terme
 H) Total des immobilisations corporelles
 I) Total des passifs à long terme

V) Flux de trésorerie prévu

- A) Revenu net (perte nette)
 B) Ajouter l'amortissement
 C) Dépenses d'investissement de l'exercice en cours
 D) Evolution des actifs à court terme hors caisse
 E) Evolution du total des passifs à court terme
 F) Réaménagement des dettes
 G) Autres réaménagements
 E) Flux de trésorerie net prévu

VI) Sources de fonds

- A) Emprunts :
 i) Disponibles lors de la candidature
 ii) Événuels et/ou engagés, mais non encore disponibles
 B) Fonds propres :
 i) Disponibles lors de la candidature
 ii) Événuels et/ou engagés, mais non encore disponibles
 C) Total des sources de fonds

Commentaires généraux (Remarques concernant les hypothèses employées, l'importance des écarts d'une année sur l'autre, etc.) :

Commentaires relatifs à la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations :

Commentaires généraux relatifs aux imprévus :

Instructions générales

Le processus de candidature exige que le candidat soumette deux projections financières.

La première projection (modèle 1) doit indiquer les revenus et les dépenses associés au scénario le plus probable prévu. Cette projection doit inclure le nombre d'enregistrements, les droits d'enregistrements et tous les coûts et dépenses d'investissement prévus pendant la période de mise en place et au cours des trois premiers exercices. Le modèle 1 concerne la question 46 (Modèle de projections) de la candidature.

Nous demandons également aux candidats de fournir une projection séparée (modèle 2), des revenus et dépenses associés à un pire scénario réaliste, supposant que le registre soit sans succès. Le modèle 2 concerne la question 49 (Plan de secours) de la candidature.

Pour chaque projection préparée, veuillez inclure des commentaires et des remarques au bas de la projection (dans l'espace prévu à cet effet) afin de fournir aux personnes examinant ces projections les informations suivantes :

- 1) Hypothèses employées, importance des écarts d'une année à l'autre sur les revenus, les coûts et les dépenses d'investissement ;
- 2) Comment prévoyez-vous de financer les opérations ;
- 3) Plan de secours

Incluez des commentaires qui permettront aux personnes examinant cette projection de comprendre votre approche commerciale et les tendances ou écarts prévus.

La période de mise en place doit comporter uniquement des coûts et des dépenses d'investissement ; aucune prévision de revenu ne doit être entrée dans cette colonne. Décrivez la durée totale prévue de cette période.

Les frais de marketing représentent le montant dépensé en publicité, offres promotionnelles et autres activités de marketing. Ce montant ne doit pas comporter les frais de personnel, qui sont inclus dans les cellules « Personnel de marketing » ci-dessus.

Les coûts variables comprennent les frais de personnel et d'autres frais non fixes, c.-à-d. qui varient selon l'augmentation ou la diminution de la production ou du niveau des opérations.

Les coûts fixes sont des dépenses qui, en général, ne dépendent pas de l'augmentation ou de la diminution de la production ou du niveau des opérations. Ces dépenses sont généralement nécessaires au fonctionnement de base de l'organisation ou sont prévues en raison d'engagements contractuels.

Le candidat doit répertorier la durée d'utilisation prévue des éléments d'investissement et déterminer l'amortissement annuel.

Décrivez les « autres » dépenses d'investissement et leur durée d'amortissement.

Le candidat doit préparer les actifs et passifs prévus pour la mise en place et la période de 3 ans qui suit.

Le flux de trésorerie provient de l'opération nette prévue (section I), des dépenses d'investissement prévues (section III) et des actifs et passifs prévus (section IV).

L'amortissement doit être égal au total des dépenses d'amortissement de la section I.

Le candidat doit décrire les sources d'emprunts et de fonds propres, et en apporter la preuve (p. ex. lettre d'engagement).

Expliquez l'importance des écarts d'une année sur l'autre (ou prévus au-delà du calendrier du modèle) dans toutes les catégories de coûts ou de financement.

Incluez ici des commentaires généraux expliquant votre façon de financer les opérations. Le financement est expliqué en détail en réponse à la question 48.

Incluez ici des commentaires généraux décrivant votre plan de secours. Le plan de secours est expliqué en détail en réponse à la question 49.

Candidat à un TDL -- projections financières : Exemple

Sec.	Référence / Formule	Coûts de mise en place	En fonctionnement			Commentaires/remarques	
			Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3		
I) Revenus et coûts prévus							
A) Enregistrements prévus		-	62 000	80 600	104 780	Les prévisions de l'enregistrement reposent sur de récentes études de marché. Nous ne sommes pas en mesure d'anticiper une hausse significative des frais d'enregistrement ultérieure à l'exercice 3. Notre revenu comprend également les revenus publicitaires générés par les annonces publiées sur notre site Web.	
B) Droits d'enregistrement		\$ -	\$ 5.00	\$ 6.00	\$ 7.00		
C) Revenus générés par les enregistrements	A * B	-	310 000	483 600	733 460		
D) Autres revenus		-	35 000	48 000	62 000		
E) Total des revenus		-	345 000	531 600	795 460		
Coûts prévus							
F) Personnel :							
i) Personnel de marketing		25 000	66 000	72 000	81 000	Les coûts sont détaillés et expliqués davantage en réponse à la question 47.	
ii) Personnel du service client		5 000	68 000	71 000	74 000		
iii) Personnel technique		32 000	45 000	47 000	49 000		
G) Marketing		40 000	44 000	26 400	31 680	L'amortissement reflète le total des dépenses d'investissement prévues (173 k\$) divisé par les durées d'utilisation : Mise en place = 130 k\$/3 + 43 k\$/5 = 51 933 \$ Les montants d'amortissement suivants reflètent les dépenses d'amortissement de l'année précédente, plus l'amortissement de dépenses d'investissement supplémentaires sur la durée d'utilisation appropriée.	
H) Installations		7 000	10 000	12 000	14 400		
I) Général et administratif		14 000	112 000	122 500	136 000		
J) Intérêts et taxes		27 500	29 000	29 800	30 760		
K) Amortissement		51 933	69 333	85 466	59 733		
L) Autres coûts		12 200	18 000	21 600	25 920		
M) Total des coûts		214 633	461 333	487 766	502 493		
N) Opération nette (Revenus moins les coûts)	E - M	(214 633)	(116 333)	43 834	292 967		
II) Répartition des coûts fixes et variables							
A) Total des coûts variables		92 000	195 250	198 930	217 416		Coûts variables : - Mise en place : tous les frais de personnel plus 75 % de marketing. - Exercices 1 à 3 : 75 % de tous les frais de personnel, plus 50 % de marketing et 30 % de G&A et autres coûts Coûts Fixes : égaux au total des coûts moins les coûts variables
B) Total des coûts fixes		122 633	266 083	288 836	285 077		
	= Sec. I) M	214 633	461 333	487 766	502 493		
III) Dépenses d'investissement prévues							
A) Matériel		98 000	21 000	16 000	58 000	- Le matériel et le logiciel ont une durée d'utilisation de 3 ans - Le mobilier et les autres équipements ont une durée d'utilisation de 5 ans	
B) Logiciel		32 000	18 000	24 000	11 000		
C) Mobilier et autre équipement		43 000	22 000	14 000	16 000		
D) Autres							
E) Total des dépenses d'investissement		173 000	61 000	54 000	85 000		
IV) Actifs et passifs prévus							
A) Trésorerie		705 300	556 300	578 600	784 600		
B) Comptes clients			70 000	106 000	160 000		
C) Autres actifs à court terme			40 000	60 000	80 000		
D) Total des actifs à court terme		705 300	666 300	744 600	1 024 600		
E) Comptes fournisseurs		41 000	110 000	113 000	125 300		
F) Autres frais à payer							
G) Total des passifs à court terme		41 000	110 000	113 000	125 300		
H) Total des immobilisations corporelles	= Sec III) E : cumul Exerc. ant. + en cours	173 000	234 000	288 000	373 000		
I) Total des passifs à long terme		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Le remboursement du capital de la ligne de crédit auprès de la banque XYZ commence à l'exercice 5 seulement. Les intérêts sont payés dès qu'ils sont encourus, comme détaillé à la section I) J.	
V) Flux de trésorerie prévu							
A) Revenu net (perte nette)	= Sec. I) N	(214 633)	(116 333)	43 834	292 967	Les frais de mise en place de 41 k\$ représentent une compensation des comptes fournisseurs reflétée dans le bilan prévu. Les exercices suivants sont basés sur l'évolution des passifs à court terme où l'exercice antérieur est soustrait de l'année en cours	
B) Ajout de l'amortissement	= Sec. I) K	51 933	69 333	85 466	59 733		
C) Dépenses d'investissement	= Sec. III) E	(173 000)	(61 000)	(54 000)	(85 000)		
D) Évolution des actifs à court terme hors caisse	= Sec. IV) (B+C) ; Exerc. ant. - en cours	n/d	(110 000)	(56 000)	(74 000)		
E) Évolution du total des passifs à court terme	= Sec. IV) G : Exerc. en cours - ant.	41 000	69 000	3 000	12 300		
F) Réaménagement des dettes	= Sec. IV) I : Exerc. en cours - ant.	n/d	-	-	-		
G) Autres réaménagements							
F) Flux de trésorerie net prévu		(294 700)	(149 000)	22 300	206 000		
VI) Sources de fonds							
A) Emprunts :							
i) Disponibles lors de la candidature		1 000 000				Voir ci-dessous les commentaires relatifs au financement. Les revenus sont détaillés et expliqués davantage en réponse à la question 48.	
ii) Événuels et/ou engagés, mais non encore disponibles							
B) Fonds propres :							
i) Disponibles lors de la candidature							
ii) Événuels et/ou engagés, mais non encore disponibles							
C) Total des sources de fonds		1 000 000					

Commentaires généraux (Remarques concernant les hypothèses employées, l'importance des écarts d'une année sur l'autre, etc.) :

Nous nous attendons à voir le nombre d'enregistrements s'accroître de près de 30 % par an, entraînant une augmentation des frais d'enregistrement de 1 USD par an, au cours des trois premières années. Nous anticipons une hausse de nos coûts à un rythme maîtrisé au cours des trois premières années, à l'exception des coûts du marketing qui seront plus élevés lors de la mise en place et de la première année, à l'occasion de l'établissement de notre marque et de la recherche de nouveaux enregistrements. Nos dépenses d'investissement seront plus importantes en phase de démarrage, suite à cette période, nos besoins d'investissements en matériel et en logiciel informatique se stabiliseront. Notre investissement en mobilier et en équipement sera majeur en phase de mise en place, à mesure de la construction de notre infrastructure, mais diminuera par la suite.

Commentaires relatifs à la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations :

Nous avons récemment négocié une ligne de crédit avec la banque XYZ Bank (un exemplaire de l'accord de ligne de crédit dans son intégralité a été ajouté à votre candidature). Ce financement permettra l'achat de l'équipement nécessaire et le paiement des employés et des autres coûts de fonctionnement pour la mise en place et les premières années d'opération. Nous prévoyons que notre opération d'affaires s'autofinance (c'est-à-dire que les revenus extraits de nos opérations couvrent l'ensemble des coûts anticipés et des dépenses d'investissement) d'ici la seconde moitié du deuxième exercice. Nous prévoyons également que notre trésorerie devienne excédentaire dès notre troisième année d'activité.

Commentaires généraux relatifs aux imprévus :

Bien que nous tablions sur une marge d'autofinancement d'ici la fin du deuxième exercice, la ligne de crédit récemment négociée servira à couvrir les coûts de fonctionnement des quatre premiers exercices, le cas échéant. De plus, nous avons conclu un accord avec XYZ Co. pour soutenir nos registrants au cas où notre société ne parviendrait pas à atteindre un modèle d'autofinancement dans les années à venir. L'accord avec XYZ Co. a été inclus à votre candidature.

Modèle 1 -- Projections financières : Le plus probable

Sec.	Référence / Formule	En fonctionnement			Commentaires/remarques
		Coûts de mise en place	Exercice 1	Exercice 2	
I) Revenus et coûts prévus					
A)	Enregistrements prévus				
B)	Droits d'enregistrement				
C)	Revenus générés par les enregistrements		-	-	-
D)	Autres revenus				
	E) Total des revenus		-	-	-
Coûts prévus					
F)	Personnel :				
i)	Personnel de marketing				
ii)	Personnel du service client				
iii)	Personnel technique				
G)	Marketing				
H)	Installations				
I)	Général et administratif				
J)	Intérêts et taxes				
K)	Amortissement				
L)	Autres coûts				
	M) Total des coûts		-	-	-
	N) Opération nette (Revenus moins les coûts)		-	-	-
II) Répartition des coûts fixes et variables					
A)	Total des coûts variables				
B)	Total des coûts fixes				
III) Dépenses d'investissement prévues					
A)	Matériel				
B)	Logiciel				
C)	Mobilier et autre équipement				
D)	Autres				
	E) Total des dépenses d'investissement		-	-	-
IV) Actifs et passifs prévus					
A)	Trésorerie				
B)	Comptes clients				
C)	Autres actifs à court terme				
	D) Total des actifs à court terme		-	-	-
E)	Comptes fournisseurs				
F)	Autres frais à payer				
	G) Total des passifs à court terme		-	-	-
H)	Total des immobilisations corporelles, net d'amortissement				
I)	Total des passifs à long terme				
V) Flux de trésorerie prévu					
A)	Revenu net (perte nette)		-	-	-
B)	Ajouter l'amortissement		-	-	-
C)	Dépenses d'investissement		-	-	-
D)	Évolution des actifs à court terme hors caisse		n/d	-	-
E)	Évolution du total des passifs à court terme		n/d	-	-
F)	Remboursement des dettes		n/d	-	-
G)	Autres réaménagements				
	F) Flux de trésorerie net prévu		-	-	-
VI) Sources de fonds					
A)	Emprunts :				
i)	Disponibles lors de la candidature				
ii)	Éventuels et/ou engagés, mais non encore disponibles				
B)	Fonds propres :				
i)	Disponibles lors de la candidature				
ii)	Éventuels et/ou engagés, mais non encore disponibles				
	C) Total des sources de fonds		-	-	-
Commentaires généraux (Remarques concernant les hypothèses employées, l'importance des écarts d'une année sur l'autre, etc.) :					
Commentaires relatifs à la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations :					
Commentaires généraux relatifs aux imprévus :					

Modèle 2 -- Projections financières : Pire scénario

Sec.	Référence / Formule	En fonctionnement			Commentaires/remarques
		Coûts de mise en place	Exercice 1	Exercice 2	
I) Revenus et coûts prévus					
A)	Enregistrements prévus				
B)	Droits d'enregistrement				
C)	Revenus générés par les enregistrements		-	-	-
D)	Autres revenus				
E)	Total des revenus		-	-	-
Coûts prévus					
F) Personnel :					
i) Personnel de marketing					
ii) Personnel du service client					
iii) Personnel technique					
G)	Marketing				
H)	Installations				
I)	Général et administratif				
J)	Intérêts et taxes				
K)	Amortissement				
L)	Autres coûts				
M)	Total des coûts		-	-	-
N)	Opération nette (Revenus moins les coûts)		-	-	-
II) Répartition des coûts fixes et variables					
A)	Total des coûts variables				
B)	Total des coûts fixes		-	-	-
III) Dépenses d'investissement prévues					
A)	Matériel				
B)	Logiciel				
C)	Mobilier et autre équipement				
D)	Autres				
E)	Total des dépenses d'investissement		-	-	-
IV) Actifs et passifs prévus					
A) Trésorerie					
B) Comptes clients					
C) Autres actifs à court terme					
D)	Total des actifs à court terme		-	-	-
E) Comptes fournisseurs					
F) Autres frais à payer					
G)	Total des passifs à court terme		-	-	-
H) Total des immobilisations corporelles, net d'amortissement					
I) Total des passifs à long terme					
V) Flux de trésorerie prévu					
A)	Revenu net (perte nette)		-	-	-
B)	Ajouter l'amortissement		-	-	-
C)	Dépenses d'investissement		-	-	-
D)	Évolution des actifs à court terme hors caisse		n/d	-	-
E)	Évolution du total des passifs à court terme		n/d	-	-
F)	Remboursement des dettes		n/d	-	-
G)	Autres réaménagements				
F)	Flux de trésorerie net prévu		-	-	-
VI) Sources de fonds					
A) Emprunts :					
i) Disponibles lors de la candidature					
ii) Éventuels et/ou engagés, mais non encore disponibles					
B) Fonds propres :					
i) Disponibles lors de la candidature					
ii) Éventuels et/ou engagés, mais non encore disponibles					
C)	Total des sources de fonds		-	-	-

Commentaires généraux (Remarques concernant les hypothèses employées, l'importance des écarts d'une année sur l'autre, etc.) :

Commentaires relatifs à la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations :

Commentaires généraux relatifs aux imprévus :